



SAINT-HIPPOLYTE

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE (DDM)

Est, par le présent avis donné par le soussigné, directeur général de la susdite Municipalité, que le conseil de la Municipalité de Saint-Hippolyte, à sa séance du 11 mars 2025, statuera sur les demandes ci-dessous détaillées.

Immeuble visé	Nature et effets de la demande
DDM 2025-0001 6, rue Ogilvy Est	Autoriser, pour l'habitation existante, que celle-ci empiète de 0,11 m dans la marge latérale gauche de 8 m sur un terrain de plus de 1500 m ² de la zone H-200.
DDM 2025-0003 26, rue Lanthier	Autoriser, pour un garage détaché projeté, que celui-ci empiète d'au maximum 3 m dans la marge avant de 12 m et qu'il empiète d'au maximum 0,8 m dans la marge latérale gauche de 5 m sur un terrain de plus de 1500 m ² .

Toute personne intéressée peut se faire entendre relativement à ces demandes lors de cette séance du conseil, en transmettant par écrit à la Municipalité ses observations sur lesdites demandes et ce, avant le 7 mars 2025, en indiquant clairement quelle demande fait l'objet d'observations, son nom et ses coordonnées, ainsi que le moyen privilégié pour communiquer avec elle (téléphone ou courriel).

Donné à Saint-Hippolyte, ce 19 février 2025.

Mathieu Meunier
Directeur général

MM/nr